



ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ANDRÉ DRAPEAU

RUE DES CROISSETTES

85110 La Jaudonnière.

☎ : 02 51 34 34 43    📞 (en cas d'urgence) : 07 68 28 68 30

Mail : [ce.0851188e@ac-nantes.fr](mailto:ce.0851188e@ac-nantes.fr)

Blog : <https://ecoleprimairepublique-lajaudonniere.e-primo.fr/>

## Dossier de rentrée : année scolaire 2025 - 2026

Nous avons repris le chemin de l'école et nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances. L'équipe enseignante et tout le personnel de l'école sont prêts à accueillir vos enfants et à leur consacrer l'énergie nécessaire pour les aider à accomplir, avec votre aide, une année scolaire épanouissante remplie de découvertes, de réussites et de moments inoubliables.



### Horaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Classe	8h30 - 12h00			
Pause méridienne Repas	12h00 - 14h00 Retour des élèves de maternelle pour la sieste : 13h15 Retour des autres élèves à partir de 13h50.  APC (aide pédagogique complémentaire) : Entre 12h-12h30 ou 13h30-14h00			
Classe	14h00- 16h30			

Ouverture du portail : Accueil des élèves le matin entre **8h20 et 8h30.**

Accueil des élèves le midi **à partir de 13h50.**

**Par respect pour le travail des enseignants et des élèves, nous vous demandons de veiller au respect de ces horaires.**

GARDERIE (sous la responsabilité du personnel communal)		
LUNDI	7h15- 8h20	16h30 - 19h00
MARDI		
JEUDI		16h30 - 18h30
VENDREDI		



## Accueil et sortie des élèves.

- Garderie (l'accès ne se fait plus par le portail principal) :



Entrée et sortie pour accéder à la garderie

- Entrée des élèves le matin à 8h20, entrée et sortie le midi :



- Sortie des élèves à 16h30 :

Pour les élèves de maternelle : portail principal.

Pour les élèves du CP au CM2  
portail blanc.





## Organisation et structure pédagogiques

Maternelle Géraldine MONMONCEAU ATSEM : Léonie PELLETIER	CP-CE1 Amély PILARD	CE2-CM1-CM2 Thomas GUINAUDEAU <i>Directeur</i> Servane DEMAY <i>(1 fois par mois)</i>
--	------------------------	---



## Responsabilités parentales

<b>Responsabilité sanitaire</b>	<p>Dans un souci de confort pour votre enfant et de respect vis-à-vis des autres, vous devez garder votre enfant si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Sa température atteint 38°C ou s'il est malade malgré vos contraintes personnelles ou professionnelles.</b></li> <li>✓ <b>Si avant d'aller à l'école, son état de santé ne lui permet pas d'être disponible pour les apprentissages. (ex : nausée, gastro...).</b></li> </ul>
<b>Obligation de scolarité et d'assiduité de vos enfants à l'école.</b>	<p>Vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Assurer la présence de votre enfant toute la journée.</b> (Pour les enfants nés à partir de 2022). Un aménagement du temps scolaire est possible jusqu'à la Toussaint pour les PS. Pour les élèves en TPS (nés en 2023), un parcours adapté et discuté avec la famille sera mis en place en fonction des besoins de l'enfant.</li> <li>✓ <b>Prévenir et justifier de son absence par téléphone fixe ou mail dès le matin.</b> Également, vous complétez le bulletin d'absence (ou un mot écrit dans le cahier de liaison) pour justifier de cette absence.</li> <li>✓ <b>Contactez la Cuisine centrale de Sainte-Hermine</b> pour modifier les jours de restauration.</li> </ul>
<b>Obligation de ponctualité.</b>	<p>Par respect pour le travail des enseignants et des élèves, <b>nous vous demandons de veiller au respect des horaires de l'école.</b></p>
<b>Responsabilité de sécurité.</b>	<p>Vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Stationner votre véhicule sur le parking de l'école et non le long du trottoir de l'école.</b> Votre responsabilité pourra être engagée en cas de problème.</li> <li>✓ <b>Assurer le trajet école-domicile si la sécurité de vos enfants n'est pas garantie sur la route.</b> L'équipe enseignante signalera aux parents leurs éventuelles craintes et se réserve le droit de refuser la sortie d'un enfant en cas de risques. <b>La responsabilité des parents est pleinement engagée.</b></li> <li>✓ <b>Vérifier l'état du vélo</b> de votre enfant afin qu'il puisse circuler en toute sécurité. (Frein, selle, guidon...)</li> </ul>

## Quelques rappels :

<b>Absences &amp; retards réguliers</b>	<p>La loi définit quatre absences autorisées : maladie, évènement familial (mariage, décès), fête religieuse, inaccessibilité des voies de communication.</p> <p>Le directeur a l'obligation de signaler aux services académiques les élèves ayant manqué au moins quatre demi-journées par période d'un mois sans motif légitime. <b>Toute absence non justifiée sera considérée comme injustifiée et notifiée.</b></p> <p>Également, les retards répétitifs et réguliers pourront être signalés.</p>
<b>Sortie de l'école</b>	<p>Seules les personnes mentionnées dans les fiches de renseignements (ou signalées dans le cahier de liaison) sont autorisées à récupérer votre enfant.</p> <p>Votre enfant a l'autorisation de quitter seul l'école si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Il/Elle est au minimum en classe de CE1 avec une autorisation écrite des responsables légaux.</li><li>✓ À partir de la GS, mon enfant peut rentrer avec son grand frère ou sa grande sœur scolarisé(e) en élémentaire si les responsables légaux le déclarent par écrit. Les enfants de PS et MS repartent uniquement avec des adultes.</li></ul> <p>Mon enfant rentre à pied (gilet jaune) ou à vélo (gilet jaune + casque) :</p> <div data-bbox="715 1144 810 1256"></div> <div data-bbox="900 1144 995 1256"></div>
<b>Assurances</b>	<p>Les parents ou les responsables légaux fournissent à l'enseignant l'attestation d'assurance <b>Individuelle corporelle et Responsabilité civile.</b></p>
<b>Santé</b>	<p>L'équipe enseignante n'est pas autorisée à donner de médicaments même avec ordonnance.</p> <p>Les enseignants sont uniquement autorisés à donner des médicaments si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'enfant présente des problèmes de santé particuliers (allergie, diabète, asthme sévère ...). Les parents contactent le médecin scolaire afin d'établir un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé).</li><li>✓ L'enfant a une maladie chronique (asthme : prise de Ventoline par exemple). Il suffit d'une prescription du médecin traitant et d'une autorisation écrite des responsables légaux.</li></ul> <p><b>Dans les autres cas, les enseignants ont l'interdiction de donner des médicaments.</b></p>
<b>Cantine</b>	<p>Seules les familles inscrivent les repas de leur(s) enfant(s) sur l'application de la cuisine centrale. Les enseignants et le personnel de l'école n'ont pas la possibilité d'ajouter ou de modifier des repas. <b>En cas d'ajustement, vous devez contacter la cuisine centrale.</b> Chaque lundi, votre enfant devra apporter une serviette propre qui sera de retour le vendredi à la maison.</p>



## Les dates importantes

Réunion de rentrée de l'école. « Pot de rentrée » <b>Votre présence est importante.</b>	<b>Mardi 9 septembre 2025 à 18h30</b> 19h00 : Présentation du bilan de l'association de parents d'élèves et assemblée générale. 19h30 : Apéro dinatoire offert aux familles.
Réunion de rentrée des CE2-CM1-CM2 <b>Votre présence est importante.</b>	<b>Jeudi 11 septembre 2025 à 18h15</b>
Réunion de rentrée des maternelles <b>Votre présence est importante.</b>	<b>Mardi 16 septembre 2025 à 18h15</b>
Réunion de rentrée des CP-CE1 <b>Votre présence est importante.</b>	<b>Jeudi 18 septembre 2025 à 18h15</b>
<b>Élection des représentants de parents d'élèves</b>	<b>Vendredi 10 octobre 2025</b>
Goûter et marché de Noël des enfants	Vendredi 12 décembre 2025 de 16h30 à 19h30
Fête des prix de l'école	<b>Samedi 27 juin 2026 à partir de 11h00</b>
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 17 octobre 2025 après la classe au lundi 3 novembre 2025 au matin.
Vacances de Noël	Du vendredi 19 décembre 2025 après la classe au lundi 5 janvier 2026 au matin.
Vacances d'hiver	Du vendredi 13 février 2026 après la classe au lundi 2 mars 2026 au matin.
Vacances de printemps	Du vendredi 10 avril 2026 après la classe au mardi 27 avril 2026 au matin.
Pont de l'Ascension	Du mardi 12 mai 2026 après la classe au lundi 18 mai 2026 au matin.
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2026 après la classe.

J'indique ma présence ou mon absence aux réunions en cliquant sur ce lien :

[Réunions 2025](#)



Thomas GUINAUDEAU

Directeur de l'école

# Les événements de l'année 2025 - 2026



## DATES À RETENIR

VENREDI  
**17**  
OCTOBRE

Dans le cadre de la semaine du goût, l'école organise un petit déjeuner avec tous les enfants, les familles et les partenaires. Il s'agit de sensibiliser les élèves aux bienfaits d'une alimentation saine sur leur santé.



VENREDI  
**12**  
DÉCEMBRE

De 16h30 à 19h30

Goûter, marché et chants de Noël des enfants à la salle des fêtes.



SAMEDI  
**7**  
FÉVRIER

De 9h00 à 11h30

Portes ouvertes de l'école



VENREDI  
**20**  
MARS

De 9h00 à 12h00

Carnaval de l'école et ateliers artistiques



**JUIN**

4ème édition des Olympiades de l'école



SAMEDI  
**27**  
JUIN

A partir de 11h00

Fête de l'école à la salle de sport de la JAUDONNIERE



**D'autres projets et sorties vous seront communiqués au fur et à mesure de l'année en lien avec notre thème d'année...**

**"Voyageons à travers le temps !"**

# L'équipe éducative 2025-2026

